



Comité Technique local du 03/07/2017 (1ère convocation) Comité Technique local du 11/07/2017 (2^e convocation)

NOTRE DECLARATION LIMINAIRE :

Monsieur le Président,

C'est toujours dans un contexte particulier de réformes prises dans l'urgence et sans réelle concertation avec les représentants des personnels que nous sommes aujourd'hui convoqués en CTL .

Ainsi, deux sujets à l'ordre du jour et seulement un pour avis, avec le sentiment que l'ASR pour 2018 est déjà fixé avant toute concertation.

« ASR » : Derrière ce bel acronyme se cache en réalité purement et simplement le démantèlement du réseau des finances publiques et l'abandon radical de la mission de service public de proximité.

À commencer par la réorganisation de la mission cadastrale.

La CFTC DGFIP est persuadée que c'est une aberration de fermer un service qui fonctionnait au mieux et donnait entière satisfaction aussi bien aux agents qu'aux usagers.

Pour preuve, à AMBERT, 127 visites par mois en 2014, 141 en 2015, 115 en 2016 et déjà 73 sur le premier semestre 2017 rien que pour la délivrance des documents cadastraux.

Cette réforme est inacceptable car ne l'oublions pas, le rapprochement CDI-CDIF souhaité par la Direction en 2008 avait contraint les agents à de gros efforts pour exercer au mieux cette nouvelle mission foncière.

Après presque 10 années d'investissement et de bons résultats, c'est avec stupeur que les agents ont appris la fermeture de leur service sans en avoir été avisés au préalable et sans concertation aucune !

Mettre en œuvre cette réorganisation revient tout simplement à traiter les agents avec le plus grand des mépris.

Dans vos documents, vous indiquez que les agents pourront bénéficier de priorité et de garantie.

Monsieur le Président, la CFTC DGFIP vous le demande, quel avenir proposez vous aux agents d'AMBERT ?

Notamment pour ceux qui se trouvent dans l'incapacité de rejoindre leur mission à ISSOIRE situé à 60 kms, dans une zone montagneuse, aux routes tortueuses, dangereuses et parfois même impraticables l'hiver. Quelles garanties avez-vous à leur proposer ? Il en va de leur dignité.

Quant au transfert du recouvrement des petites trésoreries mixtes, tout est à craindre pour la survie de ces postes comptables lorsqu'il ne restera plus que l'activité SPL.

*La mission « évaluation des locaux professionnels » (PELP) effectuée par le CDIF d'ISSOIRE sera transférée au CDIF de CLERMONT-FERRAND permettant la départementalisation du PELP existant, accompagné d'un transfert d'emplois : 1 b et 1 C vers le SIP d'ISSOIRE, 1 A, 1B et 1 B géomètre au CDIF de CLERMONT-FERRAND.

* Le regroupement de la mission de « topographie et de gestion cadastrale » (PTGC) permet la création d'un PTGC unique et départemental, adossé au CDIF de CLERMONT-FERRAND : Les géomètres restent sur leur résidence actuelle.

La CFTC DGFIP a voté CONTRE cette nouvelle organisation.

*Le regroupement de la trésorerie Clermont Municipale et la trésorerie Banlieue-Amendes situées dans le même bâtiment à Chamalières et disposant d'une caisse commune, sera effectif au 1/01/2018 : Il se justifie par la création de Clermont Auvergne Métropole (CAM) avec un transfert de charges telles que les rôles d'eau, d'assainissement et de voirie . Cela s'accompagne de la suppression de 2 emplois : 1 A+ et 1 A.

Actuellement, le nouveau nom de ce centre des finances public n'est pas arrêté, le codique devrait être le 063011.

1b) Transfert de l'activité recouvrement des trésoreries de COURPIERE, PONT du CHATEAU et VOLVIC: pour avis.

Pour la Direction, ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la sécurisation de l'activité recouvrement dans les postes à faible effectif.

La CFTC DGFIP dénonce cette situation, avec un transfert de charges non pris en compte dans l'affectation d'effectif supplémentaire.

Lors du CTL du 11/07/2017, la CFTC DGFIP a confirmé son vote CONTRE.

2) Proposition de participation à l'expérimentation de caisse sans numéraire :

Ce contexte de gestion des espèces oriente la DGFIP, à terme, vers une suppression totale du numéraire.

La circulaire n° 2016/06/2670 du 21/10/2016 prévoit « des structures référentes » par communauté de communes.

L'expérimentation dans le Puy de Dôme se déroulera sur 2 trésoreries : Aigueperse et Jumeaux.

Suivant un calendrier à définir en 2018, les principaux déposants que sont les clients CDC et dépôts de fonds déposeront leur numéraire à la caisse référente les concernant.

La CFTC DGFIP s'oppose à cette réforme qui exclura les plus démunis qui ne possèdent aucun autre moyen de paiement (cf. notre liminaire ci-dessus)

3) Questions Diverses

Actuellement, les personnels du site de Chamalières (Trés. Clermont Municipale et Trés. Banlieue-Amendes) peuvent accéder au service de restauration collective de l'INSEE.

Or, la subvention accordée aux collègues de la DDFIP 63 n'a pas été réglée par la DGFIP auprès de l'INSEE, qui se voit contraint d'avancer cette somme sur sa gestion 2017.

La direction locale répond qu'il existe actuellement un différent sur le montant alloué, les frais de fonctionnement de l'association de restauration de l'INSEE sont trop élevés et prennent en compte une fréquentation moyenne d'environ 40 personnes au lieu des 20 actuellement.

Le secrétariat général de la DGFIP a été alerté de cette situation et une solution devrait aboutir à l'automne.

La CFTC DGFIP veillera à ce que cette situation soit solutionnée de façon définitive pour permettre aux agent-es de continuer à accéder à ce lieu de restauration .